

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Accusé de réception en préfecture
018-211801907-20241211-DELIB2024-45-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

L'an deux mil vingt quatre

Le : 11 décembre 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 14

Présents 12

Votants 14

Abstentions 0

Le Conseil Municipal de la commune de Quincy, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil à la mairie de Quincy, sous la présidence de M. Pascal RAPIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 05 décembre 2024

Date de l'affichage de la convocation : 05 décembre 2024

Délibération N°2024-45

PRÉSENTS : Pascal RAPIN, Agnès DELANNOY, Sébastien CLAVIER, Géraldine MARTYNIAK, Custodia CARVALHO, Luc DELANNOY, Patrick HERVET, Christian MYZKIEWICZ, Jacques PERARD, Jean-Michel RADOUX, Luc TABORDET, Sophie BERTRAND

ABSENTS EXCUSES, STIANI Mary a donné pouvoir à Pascal RAPIN,

Nathalie HOUSSIER a donné pouvoir à Géraldine MARTYNIAK

Secrétaire de séance : Jean-Michel RADOUX

Signature de la Convention Territoriale Globale (ctg)

Monsieur le Maire expose que la Convention Territoriale Globale vise à définir le projet stratégique global du territoire ainsi que ses modalités de mise en œuvre.

Ce projet est établi à partir d'un diagnostic coconstruit, il a permis d'associer et de prendre en compte l'ensemble des problématiques du territoire en associant l'ensemble des acteurs concernés en interne et en externe (habitants, associations, collectivités territoriales, etc.) sur le territoire intercommunal.

La convention a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur la communauté de communes ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier au regard de l'écart offre/besoin ;
- D'optimiser l'offre existante et/ou développer une offre nouvelle ;

Un enjeu transversal a été identifié comme porteur de l'ensemble de la démarche : Attractivité
Et maintien des habitants sur le territoire

- Enjeu 1 : Accès des familles à des structures adaptées (petite enfance, enfance, jeunesse)
- Enjeu 2 : Actions e rencontres intergénérationnelles
- Enjeu 3 : Réponses adaptées aux besoins (accès aux droits, logements, numériques)

Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer la Convention Territoriale Globale tripartite

- Communauté de communes Cœur de Berry, CAF du Cher et Conseil départemental du Cher- dont la validité est prévue à compter de sa signature et jusqu'au 31 décembre 2028 inclus.

DECIDE :

Après en avoir délibéré, le conseil décide d'autoriser (14 voix favorables) Monsieur le Maire à signer la Convention Territoriale Globale dont la validité est prévue à compter de sa signature soit le 17 décembre 2024 jusqu'au 31 décembre 2028.

**Fait et délibéré à QUINCY
Le 11 décembre 2024**

Le Maire
Pascal RAPIN



Secrétaire de séance
Jean-Michel RADOUX

Publication sur le site internet de la commune le : 16/12/2024

Acte transmis en préfecture le : le 16/12/ 2024